AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -7-8-72 41036

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin technique N° 143 d'Août 1972 -

1972 - 20ème envoi

VIGNE

- Black-rot :

Dans les vignes contaminées habituellement (quelques secteurs localisés surtout dans l'Aveyron, le Gers, le Lot et le Tarn), des contaminations de grains se sont produites au cours des pluies du 18 au 24 juillet et les dégâts ont commencé à être visibles au cours des tout derniers jours de juillet.

Dans ces vignes, il est nécessaire de poursuivre la protection en fonction des pluies, le champignon étant capable d'infecter les grappes jusqu'aux vendanges, contrairement au Mildiou dont les attaques sur grains cessent pratiquement dès que la véraison est atteinte.

- Pourriture grise :

Dans l'état actuel des connaissances acquises sur cette maladie, il est admis que l'on obtient une réduction des dégâts en appliquant un traitement à la fermeture des grappes, un autre à la véraison, un dernier enfin trois semaines avant la récolte (ensuite, tout traitement est inefficace).

La liste des produits à employer est citée dans l'édition générale d'Avril 1972, Bulletin technique N° 139.

Actuellement, les risques ne paraissent pas importants sauf, peut-être, dans le vignoble du Tarn (à partir de Labastide-de-Levis et plus à l'Est) et dans la moitié Est du Gers. Dans ces régions notamment, surveiller les cépages sensibles.

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Carpocapse des pommes et des poires :

Le premier vol se poursuit encore dans les vergers situés en légère altitude (300 à 400 m) tandis que le second vol est commencé en plaine depuis quelques jours accompagné d'une activité sexuelle assez vive.

Dans les plantations ayant reçu un traitement en fonction de notre bulletin du 18 juillet, attendre pour intervenir à nouveau de nouvelles instructions.

Dans les autres plantations sensibles (situées en plaine), effectuer une application dès à présent.

- Psylle du poirier :

L'activité de ce ravageur demeure importante dans certains vergers. Poursuivre la protection en fonction du niveau de population des insectes et nous signaler les cas d'échecs en précisant toutes les interventions effectuées dans l'année (produits - doses - dates de traitements).

P. 297

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Tordeuse orientale du pêcher :

Actuellement, le deuxième vol de papillons est pratiquement terminé et le troisième ne commencera que dans les prochains jours. Cependant, des pontes nombreuses ont été déposées jusque au cours des derniers jours du mois de juillet. Il importe donc de poursuivre la protection.

a) En pépinières de pêchers :

Appliquer un traitement entre le 6 et le 8 août.

b) Protection des pêches :

- variétés dont la récolte ne commencera pas avant le 15 août, appliquer un produit à base de Mévinphos à la dose de 50 g de MA/hl.

- variétés à récolter entre le 20 août et le 20 septembre, appliquer l'un des produits homologués cités dans l'édition générale d'avril 1972, autre que le Mévinphos.

- Carpocapse des prunes :

Sur les variétés de maturité tardive, appliquer un traitement, dès réception, avec un produit à base de Phosalone à 60 g de matière active à l'hectolitre (peu toxique vis-à-vis des auxiliaires) ou d'Azinphos à raison de 40 g de matière active à l'hectolitre.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Melon :

Cladosporiose ou Nuile verte :

Sur les cultures en voie de croissance active, où les jeunes fruits sont nombreux, effectuer un traitement au Manèbe à 240 g de matière active à l'hectolitre si une menace de pluies prolongées est annoncée.

Oïdium :

Surveiller les cultures et n'intervenir que lorsque les tout premiers foyers sont observés.

- Poireaux :

Contre la troisième génération de chenilles de la Teigne du poireau, effectuer, dès à présent, un traitement soigné sur toutes les cultures sensibles (semis et cultures repiquées).

Ce traitement permettra de combattre également les Thrips dont les dégâts se manifestent par une modification de la couleur des plantes. Celles-ci présentent des taches ponctuelles blanchâtres et une coloration générale bleue à reflets bronzés.

/LEGISLATION/

Sur toutes les cultures, veiller à respecter scrupuleusement la législation sur les limites d'emploi des produits avant récolte.

BALMA, le 3 Août 1972

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "Midi-Pyrénées"

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.